

les bénédictions et la paix soient accordées à Son Prophète, Moḥammad, qui a transmis le message, s'est acquitté de sa mission et a fait preuve de *nassiḥa* à l'égard des créatures : *Nous ne t'avons envoyé qu'à titre de miséricorde pour l'ensemble des créatures* [22;7]. Heureux celui qui a profité de la *nassiḥa* du Prophète (saws), et malheureux celui qui n'en a pas profité. Certes la *nassiḥa*, qui est une somme de bonnes intentions est due à tous : hommes et femmes, sans distinction de couleur ou de religion, et même aux animaux que le Prophète (saws) nous a recommandé de traiter avec douceur jusqu'au moment de les immoler en leur évitant toute souffrance ! Le Coran témoigne de ce fait indiscutable, notamment au travers de la parole du prophète Salīḥ à son peuple qui l'avait pourtant rejeté : *Ô mon peuple, je vous avais communiqué le message de mon Seigneur et vous avais conseillé sincèrement...* [7;79], c'est-à-dire qu'il a voulu pour eux la guidée et le salut, et les y a appelés, porté par de bons sentiments, faisant donc preuve à leur égard de *nassiḥa*. Quant à la parole du Prophète (saws) : *La religion c'est la nassiḥa...* elle donne à ce principe général un sens plus particulier. Elle montre que le fait d'aimer sincèrement Dieu, Son Livre et Son Prophète et d'être bien intentionné envers la communauté et ses responsables, et d'agir en conséquence ; a une place fondamentale dans l'Islam, comme dans sa parole : *le ḥajj c'est arafat* [Mouslim], car même si le *ḥajj* est composé d'autres rites que celui-ci, il n'est pas valide sans lui ! C'est dire l'importance de ce sentiment, cette œuvre du cœur, non apparente aux yeux des gens mais connue de Dieu, et dont l'absence peut nuire à notre Islam... *Nous demandons à Allah qu'Il nous guide !*

La nassiḥa dans l'Islam [5/5]

Envers la communauté

Allah le Très Haut dit en parlant de Moḥammad ﷺ : *Certes, un Messenger choisi parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants* [9;128]. C'est par quelque miséricorde d'Allah que tu as été si doux envers eux [ô Moḥammad] ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon [3;159]. Il [Moḥammad] leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux [7;158]. Or il est une évidence, que Moḥammad ﷺ l'Imam de la communauté musulmane, était celui parmi les hommes qui avait le plus d'amour, de sollicitude, de compassion pour sa communauté, celui qui avait le plus de peine face aux difficultés que vivaient et allaient vivre les croyants ; il leur prescrivait le bien, leur proscrivait le mal, essayait d'alléger leurs fardeaux et de leur trouver des issues, il les mettait en garde contre les erreurs dans la compréhension de la religion, contre les égarements, et les innovations ; faisant de son mieux pour nous faciliter la voie au Paradis et nous préserver de l'Enfer, avec la permission

Divine, priant pour le salut des musulmans, et réservant pour eux son invocation au jour de la résurrection ! Nul ne fut meilleur 'nassiḥ', plus dévoué, plus empli de bon sentiments à l'égard de la communauté musulmane que lui. Ô Allah bénis Moḥammad et sa famille pour l'éternité, Tu es Toi, certes Digne de Louanges !

Ceci étant, c'est en observant le modèle et en mettant en pratique les enseignements prophétiques, que nous arriverons avec l'aide d'Allah à réaliser la *nassiḥa* à l'égard des musulmans.

Le souci pour la communauté. Comme nous l'indiquait le verset cité plus haut, les difficultés rencontrées par les croyants dans la pratique de leur religion, la gêne matérielle d'une partie des leurs, et tout souci que ceux-ci vivaient, pesaient lourd au Prophète ﷺ, qui faisait siens leurs soucis. Ainsi doivent être ceux qui prennent sa *Sounnah* pour référence et y appellent les gens. En effet, l'Envoyé d'Allah ﷺ nous met en garde : *celui qui ne se soucie pas du sort des musulmans n'est pas des leurs* [Al Tabarani]. Le fait d'appartenir à une communauté implique de se soucier d'elle et de ressentir ce qu'elle ressent, de partager avec elle les joies et les peines. Le Prophète ﷺ dit : *l'image des croyants dans les liens d'amour, de miséricorde et de compassion qui les unis-*

sent les uns aux autres est celle du corps ; dès que l'un de ses membres se plaint de quelque mal, tout le reste du corps répond par la veille et la fièvre [Al Boukhari & Mouslim].

La sollicitude envers les croyants s'exprimait quotidiennement chez le Prophète ﷺ, notamment dans sa manière de présenter la religion simplement, et d'éviter que celle-ci ne devienne trop dure à pratiquer. Abdallah Ibn Abbas rapporte qu'un jour le Prophète ﷺ tarda à venir diriger la prière de la 'iḥa, au point où Omar l'appela : *La prière, ô Envoyé de Dieu ! Les femmes et les enfants vont s'endormir. Le Prophète ﷺ sortit alors et dit : si je ne craignais d'imposer trop à ma communauté, je leur prescrirais de célébrer cette prière-ci à cette heure-ci* [Al Boukhari & Mouslim]. Et l'on peut observer cette crainte qui était sienne d'imposer trop à sa communauté, dans de nombreux endroits, comme ce jour où un homme lui demanda avec insistance si le pèlerinage devait être fait chaque année et où le Prophète ﷺ finit par lui répondre : *si je te disais que oui, cela deviendrait obligatoire pour vous et vous ne pourriez le supporter...* [Al Boukhari] ; ou encore dans l'épisode du voyage nocturne et dans son dialogue avec Allah pour abaisser le nombre des prières prescrites de cinquante à cinq qui seront finalement récompensées comme cinquante [Aḥmad, Al Nassai,

Sahih ! Aussi, celui qui appelle les gens à la religion d'Allah ou qui la leur enseigne, doit avoir cette sollicitude envers les croyants en évitant de leur imposer ce qu'Allah et son Prophète ﷺ ne leur ont pas imposé.

La douceur envers les croyants, le fait de ne pas être dur envers eux est un devoir pour chacun de nous. Le fait de rencontrer son frère avec un visage détendu et souriant, de donner le salam, de répondre à la salutation de meilleure manière ou d'y répondre simplement, le fait de patienter sur les torts de son frère et de caresser ses défauts, le fait de se faire des cadeaux, de s'entraider, d'être respectueux vis-à-vis des aînés, miséricordieux vis-à-vis des plus jeunes, d'être bon avec son épouse, le fait d'invoquer le bien pour son frère, de le consoler lorsqu'il est triste, de le rassurer

lorsqu'il s'inquiète, de le conseiller lorsqu'il se trompe ou qu'il le sollicite, sont toutes des actions qui entrent dans le registre de la douceur et non de la dureté. Cette douceur était naturelle chez le Prophète ﷺ, sans quoi, comme l'a affirmé le Coran, il n'aurait pu attirer les gens et gagner leurs cœurs à sa religion, bien qu'elle soit la vérité : *si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage.*

Les bons sentiments envers les croyants doivent s'exprimer en particulier dans le fait de leur **pardonner et d'implorer le pardon pour eux**. Allah nous dit : *Sache donc qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu, et demande le pardon pour tes péchés, ainsi que pour les croyants et les croyantes [47;19]* et Il dit : *Adopte le principe du pardon, recommande le convenable et écarte-toi des gens qui ont un mauvais*

comportement [7;199]. Implorer le pardon pour le musulman, c'est demander son salut et sa sauvegarde, sa réussite, que l'on désire pour lui dans cette vie et dans l'autre ; et lui pardonner comme on désire qu'Allah nous pardonne et que les gens à qui l'on a fait du mal nous pardonnent : *Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas que Dieu vous pardonne ? Et Dieu est Pardonneur et Miséricordieux [24;22].*

Le fait de porter secours à son frère, victime d'injustice ou auteur d'une injustice, en dénonçant cette injustice, et en œuvrant à y mettre fin, ne serait-ce qu'en mettant un terme à tout genre de relation sociale, amicale, commerciale ou autre, avec celui qui en est à l'origine, est une autre manifestation de ces bons sentiments. Le Prophète ﷺ dit : *Aide ton frère, opprimé qu'il soit, ou oppresseur. Les*

compagnons s'étonnèrent de ce qui pris au sens littéral semblait contredire les principes généraux de l'Islam qui prescrit la justice, l'équité et l'objectivité dans le jugement sans distinction de rang, de couleur, ou de religion. Ils demandèrent : *Pour ce qui est de l'opprimé nous comprenons, mais comment l'aider alors qu'il fait du mal à autrui ?! – En mettant fin au mal qu'il perpètre*, reprit le Prophète ﷺ [Al Boukhari]. La passivité lorsque l'on a les moyens de faire changer les choses est un grave péché. L'envoyé d'Allah ﷺ dit : *celui devant qui l'on humilie un croyant et qui ne le secourt pas, alors qu'il en est capable, se verra humilié par Dieu le Jour de la résurrection devant toutes les créatures [Al Boukhari]. Nous cherchons refuge auprès d'Allah !*

Et Allah sait mieux !

Fiqh al hadith لا صلاة بعد صلاة العصر حتى تغرب الشمس. ولا صلاة بعد صلاة الفجر حتى تطلع الشمس

Selon Abou Saïd al Khoudri, le Messager de Dieu ﷺ a dit : « **pas de prière après la prière de l'Asr jusqu'au coucher du soleil (Maghreb) et pas de prière après la prière d'al Fajr jusqu'au lever du soleil (Chourouq)** » [Al Boukhari & Mouslim]

Introduction au hadith

Ce hadith est sujet à divergence parmi nos savants. En effet, il se peut qu'un hadith dont l'authenticité fasse consensus, soit dans le même temps sujet à divergence quant à son sens. Cette différence de lecture peut être due soit à la présence d'autres Textes qui viendraient contextualiser la portée du hadith ou en éclaircir le sens, soit à une divergence d'ordre linguistique, soit au fait que certains savants ont considéré que le hadith était abrogé.

Les enseignements à tirer

1- Ce hadith concerne les prières surérogatoires

(*nawâfil*) et pas l'obligatoire (*fard*).

2- La majorité des savants considèrent qu'il est réprouvé de prier pendant ces temps ou d'enterrer un mort, sauf nécessité dans ce dernier cas.

3- Un avis très minoritaire émanant de l'école littéraliste dhahirite considère que ce hadith est abrogé. Cependant, l'abrogation doit se justifier par une preuve (*qarîna*) ou par l'impossibilité de concilier entre les Textes (*jam'î*), ce qui n'est pas le cas ici.

4- Les savants ont divergé concernant les prières surérogatoires dont il est question dans ce hadith. Pour les imams

Abou Hanîfa, Malik et Ahmed, il s'agit de toutes les prières surérogatoires sauf les deux unités après le *tawaf* pendant le *hajj*. Pour l'imam Shafi'i et une partie de l'école hanbalite, de même qu'Ibn Taymiyya, il s'agit des prières surérogatoires en général (*mutlaqa*). Par contre d'après eux, les prières particulières (*dhawat al asbab*) comme la salutation de la mosquée ou la prière de deux unités après les ablutions, sont elles permises. Chacun d'entre eux s'appuie sur des preuves juridiques (*dalil*) mais il serait trop long de les exposer ici.

5- Concernant l'aube ou *fajr*, l'interdiction de prier commence juste après la célébration de la prière du *Sobh*.

6- Cette interdiction est due au fait que certains polythéistes adoraient le soleil et lui vouaient un culte à son lever et à son coucher. Celle-ci a donc pour but de distinguer le culte de l'Islam du polythéisme, qui ne doit lui ressembler ni dans le fond ni dans la forme.

7- Quel que soit le sujet, si l'on adopte un avis juridique, cela ne signifie pas forcément qu'il n'existe pas un autre avis, peut être même plus favorable et seuls comptent les arguments. Nous devons rester humbles et accepter la divergence (tolérée).

Et Allah sait mieux.

La vie du Prophète ﷺ

La bataille d'Ouhoud

Un an après leur défaite à Badr, les nota-

bles de la Mecque organisèrent une expédition pour envahir Médine, et ainsi venger leurs morts, laver l'affront qu'ils avaient subi et mettre fin à l'expansion de l'Islam dans la péninsule arabe. Ils partirent avec une armée de trois mille hommes dirigée par Abou Soufyan et arrivèrent à proximité du mont Ouhoud au début du mois de Shawwal de la troisième année de l'Hégire.



Le Prophète ﷺ avait été prévenu par son oncle, Al 'Abbas, et comme à son habitude organisa une

consultation pour prendre l'avis de ses compagnons sur la stratégie à adopter, à savoir se défendre à l'intérieur de Médine ou bien sortir et aller à la rencontre de l'ennemi pour le combattre. Le Prophète ﷺ était d'avis d'attendre l'arrivée de l'armée Quraychite et d'assurer la défense de la ville de l'intérieur, suivi en cela par ses compagnons les plus âgés et les plus sages. Mais les plus jeunes parmi les musulmans, plein de fougue et d'enthousiasme, qui étaient majoritaires, ainsi que ceux qui n'avaient pu être présents à Badr, souhaitaient aller à la rencontre de l'ennemi, pour être sûrs d'avoir le mérite de combattre au côté du Prophète ﷺ. Ce dernier alla donc revêtir son armure et ordonna à son armée de se préparer au combat. Là, certains jeunes compagnons comprirent que dans la précipitation, **ils s'en étaient remis à leurs sentiments négligeant ainsi leur raison et l'avis des plus sages et des plus expérimentés d'entre eux.** Certains éprouvèrent un regret du fait qu'ils avaient contredit l'avis du Prophète ﷺ ; sentant leur hésitation, il leur dit qu'il ne convient pas à un prophète d'enlever sa cuirasse après qu'il l'ait mise ; jusqu'à ce que Dieu décide de son différend avec ses ennemis (...) Je vous avais fait ma proposition, mais vous avez tenu à sortir. Craignez donc Dieu et endurez l'ardeur du combat, observez ce que Dieu vous a recommandé et appliquez-le. Le Prophète ﷺ nous confirme ici l'un des principes fondamentaux de la concertation (Shoura), qui est de ne jamais hésiter après avoir tranché sur un sujet, et de s'en remettre à Allah une fois que l'on s'est mis d'accord sur la décision à prendre. Aussi, il ne convient pas lorsqu'il y a eu concertation et que les résultats ne sont pas forcément ceux que l'on espérait, d'expri-

mer des regrets ou des reproches sous prétexte que l'on avait émis un avis différent.

L'armée du Prophète ﷺ se mit donc en marche, avec un effectif d'environ mille combattants. Cependant, à mi-chemin entre Médine et Ouhoud, Abdoullah ibn Oubayy, qui avait soutenu l'avis de rester à Médine, fit volte-face, en prétextant que l'on avait préféré suivre l'avis de jeunes incompetents, pour faire demi-tour et se soustraire à l'armée, accompagné de trois cent hommes.

Ainsi, celui dont le Prophète ﷺ connaissait l'hypocrisie, remit en cause une décision qu'il avait lui-même finit par approuver et réussit un court instant l'un de ses objectifs qui était de déstabiliser l'armée des musulmans en l'amputant d'un tiers de ses hommes. Ceux qui restaient se disputèrent à leur sujet en essayant de les retenir, mais **Allah avait décidé que leur hypocrisie serait dévoilée en ce jour**, et ceci émanait de sa volonté, *'afin qu'il distingue les croyants, et qu'il distingue les hypocrites...'* [3;167-168].

L'armée arriva donc à Ouhoud, comptant dans ses rangs sept cent hommes. Là, le Prophète ﷺ élabora **une stratégie minutieuse** qui allait permettre de contenir les assauts de l'ennemi qui avait une large supériorité numérique. Il forma donc un groupe composé d'une cinquantaine d'archers avec à leur tête Abdoullah ibn Joubeyr, qui devait protéger l'arrière-garde de l'armée en empêchant les cavaliers ennemis de les prendre à revers.

Le Prophète ﷺ leur donna une directive claire afin de leur faire prendre conscience de l'importance de leur position : *'Protégez notre arrière. Si vous nous voyez mourir, ne nous secourez pas ; si vous nous voyez ramasser le butin, n'y participez pas !'*

Lorsque les combats commencèrent, de nombreux compagnons se distinguèrent par leur courage et leur détermination, à l'image de **Hamza**, le lion d'Allah, l'oncle du Prophète ﷺ, et son frère de lait, qui infligea à lui seul de sévères pertes aux Mecquois. Seulement, un esclave abyssin, du nom de Wahchi, très habile à la lance, à qui son maître avait promis de l'affranchir s'il parvenait à abattre Hamza, l'observait sans relâche dans l'attente d'une ouverture. Et dès que l'occasion se présenta, il lui envoya sa lance et Hamza s'effondra. Ce fut **une perte immense pour le Prophète ﷺ**, pour l'armée, et pour la communauté musulmane toute entière. Mais le contexte imposait une endurance et une détermination particulière, tant et si bien que cela n'affecta pas l'ardeur des musulmans devant lesquels les Quraychites, pourtant quatre fois plus nombreux se mirent à reculer, commençant même à se disperser...

Le savoir béni

J'ai vu un groupe de savants s'accorder des permissions en pensant que la science les protégerait, mais ils ignorent que la science peut devenir leur contradicteur et qu'on pardonne à l'ignorant soixante-dix péchés avant d'en pardonner un seul à un savant ; car l'ignorant ne s'est pas opposé à la vérité et que le savant ne s'est pas amendé pour autant. J'ai réfléchi et j'ai constaté que la science qui est la connaissance des réalités [de la foi], l'étude de la vie des trois premières générations, l'adoption de leur comportement, la connaissance de la vérité et de ce qui est obligatoire, n'est pas ce que possédaient les gens. Tout ce qu'ils ont sont des termes apparents par lesquels ils connaissent ce qui est licite et ce qui ne l'est pas. **Cela n'est pas la science utile qui n'est en fait que la compréhension des fondements, la connaissance de l'Être adoré, de Son immensité et de ce qu'Il mérite, l'étude de la vie du Messenger d'Allah ﷺ et de ses compagnons, l'adoption de leur comportement, la compréhension de ce qu'on a rapporté d'eux ; c'est cela la science utile qui poussera le plus grand des savants à se mépriser plus que le plus grand des ignorants !**

[...] Par Allah, il faut s'attacher à la science en la mettant en pratique, car c'est le plus grand fondement. Et le véritable pauvre homme c'est celui qui perd son existence dans une science qu'il ne met pas en pratique. Ainsi il manque les plaisirs de ce monde et les bienfaits de l'au-delà, se présentant ainsi totalement ruiné, en ayant de forts arguments contre lui. [...] Nous demandons à Allah de nous accorder **une connaissance qui nous fasse connaître notre valeur** afin qu'il n'y ait plus en nos cœurs aucune vanité pour ce qui est méprisable, ainsi qu'une connaissance de Son immensité qui fasse taire les langues. Nous lui demandons également qu'il nous accorde de **prendre conscience des défauts de nos œuvres**, afin que nous puissions voir les défauts honteux qu'elles portent. Il est certes proche et répond aux invocations !

Tiré des pensées précieuses d'Ibn Al-Jawzi

La foi du musulman

Le Rassemblement et la Station

saura parler,
sauf celui à qui

Après avoir évoqué le mois dernier le thème de la Résurrection, nous continuons si Dieu le veut notre série sur les étapes jalonnant le Jour Dernier, depuis le trépas de l'individu jusqu'à sa destination finale ; étapes auxquelles seront soumis les hommes et les djinns que le Coran a appelés *al thaqalân*, c'est-à-dire ceux qui ont été chargés de porter la responsabilité du bien et du mal ; et gardant à l'esprit que **le but de tout ceci est de se rappeler et de s'approvisionner en œuvres pieuses et quelle meilleure provision que venir à Allah avec un cœur porté à l'obéissance** [50;33], *sain* [26;89] et remplit d'unicité [*tawhîd*] !

Ceci étant, une fois ressuscitées, les créatures seront rassemblées. Elles se tiendront alors debout devant L'Unique, en rangs, dans le silence le plus complet tandis que les anges s'aligneront : *Nous les rassemblerons sans en omettre un seul. Et ils seront présentés en rangs devant ton Seigneur* [18;47-48]. Le jour où l'Esprit [Gabriel] et les Anges se dresseront en rangs, nul ne

le Tout Miséricordieux aura accordé la permission [78;38]. Et les voix s'abaisseront devant le Tout Miséricordieux. Tu n'entendras alors qu'un chuchotement [20;108].



On distinguera **trois groupes** tel que le Coran l'a décrit, **les gens de la droite** destinés au Paradis, les **gens de la gauche** destinés à l'Enfer -que Dieu nous en préserve !- et enfin les **proches de Dieu** : vous serez trois catégories : les gens de la droite - que sont les gens de la droite ? Et les gens de la gauche - que sont les gens de la gauche ? Et les premiers [à suivre les ordres d'Allah sur la terre], seront les premiers [dans l'au-delà]. Ce sont ceux-là les plus rapprochés d'Allah [56;7-11].

L'être humain se trouvera alors devant son Seigneur comme au premier jour de sa création quand Dieu créa Adam et comme au premier jour de sa naissance, c'est-à-dire nu. Et vous voici venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avons créés la première fois [6;94]. Le Prophète ﷺ a dit : [au Jour Dernier] vous serez rassemblés nus : 'Tout comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répéterons [21,104]'. Et le premier parmi les créatures à être revêtu sera Ibrahim [Al Boukhari]. Et Aïcha de s'étonner : O Messenger de Dieu ! Les hommes et les femmes se regarderont les uns les autres [alors qu'ils seront nus] ! - L'affaire sera alors bien trop grave pour qu'ils prêtent attention à cela répondit le Prophète ﷺ [Al Boukhari]. En effet, chacun sera préoccupé par son propre sort : Ils courront [suppliant], levant la tête, les yeux hagards et les cœurs vides [14;43].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ a dit : Celui à qui l'on demandera compte sera châtié. Aïcha lui demanda alors : Dieu n'a-t-il pas parlé de [celui qui] 'sera soumis à un jugement facile' [84;8] ? Le Messenger ﷺ répondit : cela concerne la présentation [des œuvres] mais celui dont les comptes seront

PAGE 4

examinés dans le détail sera châtié [Al Boukhari]. Ainsi, celui qui aura un jugement facile verra son œuvre mais Dieu passera sur ses méfaits comme cela apparaît dans un autre *hadith* décrivant l'entretien du croyant avec son Seigneur : N'as-tu pas fait ceci et cela ? Oui répondra le serviteur... puis Il dira, Exalté soit-Il : j'ai couvert [tes fautes] dans le bas monde et [bien de la même façon] aujourd'hui, Je te pardonne [Al Boukhari]. Par contre, celui dont les comptes seront examinés de près subira la sentence de Dieu.

C'est pourquoi nous devons accourir vers Lui avant de Le rencontrer, le Jour où il n'y aura ni allié, ni soutien en dehors de

Lui. Le Messenger ﷺ nous a d'ailleurs conseillés à cet effet en disant : Chacun parmi vous [les croyants] aura un entretien avec son Seigneur sans aucun intermédiaire. Il regardera à sa droite et verra ses bonnes œuvres, il regardera à sa gauche et verra ses méfaits, il regardera devant lui et sera face à face avec le Feu, préservez-vous donc du Feu ne serait-ce que par une demi datte [donnée en aumône] ou par une bonne parole. [Al Boukhari].

Et Allah est plus savant !

Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB
Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Cultuelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de :€
A répartir en échéances mensuelles de€
Date d'échéance :

☐ 10 du mois ☐ 20 du mois ☐ Indifférent

Date de la première échéance :/...../200..
Date de la dernière échéance :/...../200..

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé :
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :
.....
.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Cultuelle des Musulmans de Créteil
BP 164 - 94 005 Créteil Cedex